



© Fabio Chironi

La renaturation du cours d'eau de l'Aire

République et Canton de Genève

et les partenaires suivants :

Suisse

Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ;

Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (transfrontalière) ; ProNatura Genève, Fonds mondial pour la nature-Genève ;

Association d'habitants : « Vivre à Lully » (AVAL) ;

Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève ;

Bureau : Groupement « Superpositions » ;

France

Communauté de communes du Genevois : Archamps, Haute-Savoie, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage.



Le projet consiste en la revitalisation morphologique du cours d'eau de l'Aire, qui fut canalisé entre la fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, dans le but de lui restituer son espace de liberté et de divagation afin de répondre à des objectifs environnementaux et de protection accrus contre les dangers de crues. Considérant que la rivière s'écoule dans une plaine fortement urbanisée, le projet a également eu un objectif social, offrant à la population de nouveaux lieux de détente et de promenade à proximité directe de la ville de Genève. Conduit par le service de renaturation des cours d'eau de la République et Canton de Genève, celui-ci a été mis en œuvre par le groupement « Superpositions », constitué d'ingénieurs, de biologistes et d'architectes paysagistes. La démarche suivie a consisté à laisser la nouvelle rivière façonner elle-même son lit en laissant libre cours au jeu des érosions successives, tout en transformant l'ancien canal en un parc linéaire avec des promenades des placettes publiques. Ce « grand jardin paysager », est particulièrement apprécié des citoyens.

Le Comité des Ministres a attribué le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe aux auteurs de la réalisation, dans le cadre de la 6^e Session du Prix du paysage 2018-2019.

Présenté par la République et Canton de Genève, le projet constitue un processus de création d'un paysage évolutif et multifonctionnel, dans lequel une intervention pluridisciplinaire et concertée de grande qualité a permis de restituer, à un cours d'eau auparavant canalisé, son espace de liberté dans un cadre territorial péri-urbain et urbain. Tout en permettant de prévenir les inondations et de reconstituer des écosystèmes favorables à la vie animale et végétale, ce paysage vivant est aussi devenu un espace de promenades et de loisirs ainsi qu'un lieu de rencontre apprécié des populations.

La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre la coopération transfrontalière pour valoriser le paysage.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.